

Protection des lacs Vert, de la Ferme, du Milieu et Morasse

ATTESTATION D'EXEMPTION DE LAVAGE PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

ENGAGEMENT

Nom en lettre moulées

Adresse

Le lavage des embarcations est obligatoire si ceux-ci quittent et vont sur d'autres cours d'eau à l'extérieur de la municipalité.

Il est de la responsabilité du citoyen de passer par la station de lavage pour éviter l'intrusion d'espèces aquatiques exotiques envahissantes dans nos lac et cours d'eau.

J'atteste que l'embarcation et la remorque identifiées au formulaire de demande de permis d'accès n'ont pas été mise à l'eau sur un autre plan d'eau que ceux désignés ci-haut.

Je m'engage à obtenir, avant la mise à l'eau, un certificat de lavage de l'embarcation et de la remorque si celles-ci ont été mise à l'eau sur un autre plan d'eau.

Signature

Date

Sation de lavage

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : **9 h à 15 h**

Samedi : **9 h à 12 h**

Nettoyage de la coque du bateau seulement

Sur prise de rendez-vous seulement

48 h à l'avance (avant jeudi 16 h)

418 323-2112 poste 0

reception@riviereapierre.com